

Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) niveau 1

Module "Formation initiale" - en partenariat avec SPMSI

AUXERRE

>> Public(s) (H/F)

Tout public

>> Dates

Entrées/sorties à dates fixes

Du 30/11/2022 au 14/12/2022

Inscriptions du 21/04/2022 au 18/11/2022

>> Durées

- Durée indicative : 11 Jour(s)

- Durée totale : 77 h (dont 77 h en centre)

>> Effectif

De 4 à 12

>> Coût de la prestation

Prise en charge possible en fonction de votre statut.

Coût total max. : 979.00 € TTC

>> Lieu de la formation

GRETA 89

Antenne d'Auxerre - Site Fourier

44 boulevard Lyautey

89000 AUXERRE

>> Votre interlocuteur

Martine MAIGRE

Assistante de formation

Tél. : 03 86 72 03 22

martine.maigre@ac-dijon.fr

>> Organisme responsable

GRETA 89

Lycée Joseph Fourier, 44 Boulevard

Lyautey, BP 80053

89010 AUXERRE

Tél. : 03 86 72 10 40

greta89.contact@ac-dijon.fr

Siret : 19890005200020

N° d'activité : 2689P000389

www.bourgogne-greta.fr

>> OBJECTIF(S)

Acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour assurer la sécurité des biens et des personnes dans les établissements recevant du public (ERP)

>> PRÉREQUIS

- Sans niveau spécifique
- Certificat médical normé de - de 3 mois
- Certification SST à jour ou PSC1 de moins de 2 ans le jour de l'examen
- Maîtrise des savoirs de base (compréhension, écriture)

>> CONTENU

- Généralités sur l'incendie et réglementation des établissements recevant du public, suivant les codes de la construction et d'habitation (arrêté du 2 mai 2005).
- Le feu et ses conséquences : connaître le comportement du feu et son action sur l'établissement,
- Sécurité incendie : connaître les principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH,
- Les installations techniques : connaître les installations techniques sur lesquelles il est susceptible d'intervenir. effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie,
- Rôles et missions des agents de sécurité incendie : connaître les limites de son action effectuer l'extinction des feux naissants,
- Concrétisation des acquis : Visites applicatives.
- Mises en situation d'interventions.

>> MODALITÉ(S) DE FORMATION

- Formation en présentiel
 - Interentreprise
 - Pédagogie adaptée aux personnes en situation de handicap
- Personnes en situation de handicap, prenez contact avec l'organisme en amont pour une étude préalable des possibilités d'adaptation des modalités en fonction de vos besoins spécifiques et particuliers.*

>> MOYEN(S) ET MODALITÉ(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Document pédagogique, Etude de cas

>> MODALITÉ(S) D'ADMISSION ET DE RECRUTEMENT

Admission après entretien
Admission sur dossier

>> ÉVALUATION ET RECONNAISSANCE(S) DES ACQUIS

Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) niveau 1 (Sans niveau spécifique)

- Attestations de Formation
 - Diplôme d'agent des Services de Sécurité Incendie et Assistance à Personnes - SSIAP 1 (Ministère de l'Intérieur), conforme à l'annexe VIII de l'arrêté 30/12/2008, sous réserve de réussite du candidat à l'examen
- [en cas d'échec à l'épreuve théorique / pratique, le candidat a un délai d'1 an pour se représenter à l'épreuve]

>> INTERVENANT(E)(S)

Intervenants professionnels du domaine, pompiers en activité ou ayant une longue expérience de pompiers (niveau SSIAP 3)

Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) niveau 1

Module "Formation initiale" - en partenariat avec SPMSI

SENS

>> Public(s) (H/F)

Tout public

>> Dates

Entrées/sorties à dates fixes

Du 28/10/2022 au 16/11/2022

Inscriptions du 21/04/2022 au 14/10/2022

>> Durées

- Durée indicative : 11 Jour(s)

- Durée totale : 77 h (dont 77 h en centre)

>> Effectif

De 4 à 12

>> Coût de la prestation

Prise en charge possible en fonction de votre statut.

Coût total max. : 979.00 € TTC

>> Lieu de la formation

GRETA 89

Antenne de Sens

13 rue Raymond Poincaré

89100 SENS

>> Votre interlocuteur

Sylvie DESNOUES

Coordonnatrice

Tél. : 03 86 65 87 35

sylvie.desnoues@ac-dijon.fr

>> Organisme responsable

GRETA 89

Lycée Joseph Fourier, 44 Boulevard

Lyautey, BP 80053

89010 AUXERRE

Tél. : 03 86 72 10 40

greta89.contact@ac-dijon.fr

Siret : 19890005200020

N° d'activité : 2689P000389

www.bourgogne-greta.fr

>> OBJECTIF(S)

Acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour assurer la sécurité des biens et des personnes dans les établissements recevant du public (ERP)

>> PRÉREQUIS

- Sans niveau spécifique
- Certificat médical normé de - de 3 mois
- Certification SST à jour ou PSC1 de moins de 2 ans le jour de l'examen
- Maîtrise des savoirs de base (compréhension, écriture)

>> CONTENU

- Généralités sur l'incendie et réglementation des établissements recevant du public, suivant les codes de la construction et d'habitation (arrêté du 2 mai 2005).
- Le feu et ses conséquences : connaître le comportement du feu et son action sur l'établissement,
- Sécurité incendie : connaître les principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH,
- Les installations techniques : connaître les installations techniques sur lesquelles il est susceptible d'intervenir. effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie,
- Rôles et missions des agents de sécurité incendie : connaître les limites de son action effectuer l'extinction des feux naissants,
- Concrétisation des acquis : Visites applicatives.
- Mises en situation d'interventions.

>> MODALITÉ(S) DE FORMATION

- Formation en présentiel
 - Interentreprise
 - En centre
 - Pédagogie adaptée aux personnes en situation de handicap
- Personnes en situation de handicap, prenez contact avec l'organisme en amont pour une étude préalable des possibilités d'adaptation des modalités en fonction de vos besoins spécifiques et particuliers.*

>> MOYEN(S) ET MODALITÉ(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Document pédagogique, Etude de cas

>> MODALITÉ(S) D'ADMISSION ET DE RECRUTEMENT

Admission après entretien

Admission sur dossier

>> ÉVALUATION ET RECONNAISSANCE(S) DES ACQUIS

Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) niveau 1 (Sans niveau spécifique)

- Attestations de Formation
 - Diplôme d'agent des Services de Sécurité Incendie et Assistance à Personnes - SSIAP 1 (Ministère de l'Intérieur), conforme à l'annexe VIII de l'arrêté 30/12/2008, sous réserve de réussite du candidat à l'examen
- [en cas d'échec à l'épreuve théorique / pratique, le candidat a un délai d'1 an pour se représenter à l'épreuve]

>> INTERVENANT(E)(S)

Intervenants professionnels du domaine, pompiers en activité ou ayant une longue expérience de pompiers (niveau SSIAP 3)